



Litiges avec des vendeurs malhonnêtes

Par **Emy57**, le **19/05/2011** à **09:30**

Bonjour,

J'ai commandé une cuisine chez un marchand Allemand. Lors de l'établissement du devis, j'ai eu affaire à une personne parlant français, avec qui j'ai donc convenu d'une cuisine ainsi que de l'électroménager s'y rattachant.

Lorsque j'y suis retournée pour passer commande, j'ai eu affaire à une 2ème personne parlant également français. Elle a imprimé le descriptif détaillé de la commande (intégralement en Allemand) que j'ai signé en toute confiance...

Le jour suivant l'installation de la cuisine (partielle, puisqu'il y a eu erreur dans la commande d'un élément et que je suis obligée de poser à nouveau congés pour qu'ils viennent rectifier leur erreur), je me suis rendue compte que l'électroménager ne correspondait pas du tout à ce que nous avons demandé, et qu'il n'était, en plus, pas aux normes françaises. J'ai donc rappelé la commerciale qui m'a informé que l'électroménager est conforme à la commande (chose que je ne peux vérifier, la commerciale ne m'ayant pas remis de double du détail de la commande !) et que si nous voulons changer l'électroménager, il faut payer une plus-valu. Donc mon problème, c'est que la cuisine a été presque qu'intégralement réglée, que cela fait près de 15 jours que la commerciale me fait attendre et le plus grave, c'est que j'ai le sentiment de m'être fait avoir car ne parlant pas allemand, ces commerciales ont abusés de la confiance que je leur portait en ne respectant pas ce qui avait été convenu verbalement et en commandant de l'électroménager que non seulement nous n'avions pas demandé et qui en plus n'est pas conforme aux normes françaises.

Je souhaitais donc savoir, dans le cas où je n'arrivais pas à trouver un terrain d'entente avec eux, si j'ai des recours. Est-ce que je pourrais éventuellement leur demander le remboursement de l'électroménager ?

Je vous remercie par avance d'éclairer ma lanterne.

Cordialement.